



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2013**

Rappel de l'ordre du jour :

- Appel des présents/pouvoir(s)
- Compte-rendu de CA du 3 juillet 2013 (avis, approbation),
- Compte-rendu des activités estivales de la Fédération (pêches d'inventaire Loue, Ateliers Pêche Nature...)
- Informations
- Questions diverses

1 APPEL DES PRESENTS ET POUVOIRS :

Présents : Melle C. CARLES, Mrs C. ANCEL ; JJ. CLAUSSE ; G. GARNIER ; G. LAURINE ; JC LEPERS ; C. RETROUVE ; C. TRIBOULET ; B. VINCENT puis M. BERNARD et C. ROSSIGNON.

Absents Excusés : R. DROZ-BARTHOLET ; C. DENISOT (pouvoir JJ. CLAUSSE) ; Y. JOSELEAU (pouvoir B. VINCENT).

Absent : F. BARRES.

Quorum : 11 personnes présentes (+ 2 représentées) dont 10 administrateurs.

2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 03/07/13

Une seule modification sollicitée par B. VINCENT concernant le chapitre sur la réciprocité et une meilleure compréhension de la démarche de notre département. Supprimer les deux derniers paragraphes et les remplacer par : « La Fédération du Doubs a attiré l'attention du Président de l'URNE sur les dangers de la mise en place d'une carte nationale réciprocaire avec des tarifs différents selon qu'on appartient à une Fédération mettant ou non 75% de son linéaire en réciprocité. Elle a fait des propositions en faveur d'un tarif national unique pour tous les pêcheurs adhérents d'une AAPPMA réciprocaire, quel que soit le linéaire réciprocaire offert par la FD à laquelle cette AAPPMA appartient ».

Modification plus en rapport avec ce qui a été dit et entendu en CA le 3 juillet. Le reste du compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Dossier supplémentaire : Une offre a été faite par l'intermédiaire du notaire émanant d'un habitant de la vallée, qui connaît parfaitement le site. La somme proposée étant dans la « fourchette » évoquée en CA, celui-ci se déclare à l'unanimité pour la vente de la « pisciculture » et mandate le président et la trésorière pour mener à bien les démarches. Par ailleurs, une attestation de mission a été émargée par les membres du bureau présents ou représentés.

3 COMPTE-RENDU DES ACTIVITES ESTIVALES DE LA FEDERATION

Semaine 30 : Il était prévu une pêche toute cette semaine 30 sur plusieurs sites de la basse Loue (avec reprise d'un site 2012 !) et une sur le Lison. Tout allait bien sur jusqu'au week-end précédent (19, 20, 21 juillet) où des orages monstrueux ont inondé le Haut-Doubs (région de Pontarlier, environ 60 mm de précipitations).

L'opération a donc été partiellement annulée les 22, 23 et 24 et s'est déroulée les 25 et 26 (Cléron et la Piquette). Des résultats très peu probants dans l'un comme dans l'autre cas, le courant important ne permettant pas une pêche aussi totale et exhaustive que souhaitée. A signaler aussi bien jeudi que vendredi la présence sur site de Monsieur SCHWARTZ, directeur de la DDT, les députés ROMAGNAN et ALAUZET qui n'ont pas hésité à chausser les waders pour se mettre à l'eau et constater de visu le triste état de la rivière Loue (même dans les endroits mythiques comme « la Piquette »).

A signaler aussi la présence de nombreux « aidants » locaux comme notre collègue POIROT, les bénévoles de la réciprocité habituels et les dirigeants de l'AAPPMA Morteau, du président du 39 qui avait envoyé une forte délégation de personnels comme la FD90, 71, 01, 45...

Très bonne organisation de notre personnel pour la logistique (gîtes, repas, casse-croûtes et boissons fraîches).

Semaine 35 : Jusqu'à la semaine 34, tout était possible. Des pluies importantes en fin de week-end ont de nouveau interdit la moindre progression dans l'eau, à contre cœur puisque tout avait été « calé ». L'opération a donc été annulée.

Ce qui a été maintenu est la pêche d'inventaire sur le Lison en présence d'un nombre réduit de personnes et d'anodes plus une participation des pêcheurs locaux (dirigeants d'associations communales de pêche...) qui ont remarqué une population de chabots, de truites et d'ombres, mais rien d'extraordinaire. Report à l'année 2014 pour le reliquat. De nouveau toute une logistique à mettre en place... Une possibilité vendredi 13 pourrait être exploitée avec un minimum de logistique locale (8 anodes, une vingtaine de participants) et la station choisie pourrait être celle de Mouthiers (déjà pêchée en 2012 !), dont intérêt piscicole dépasse probablement la station de Cléron initialement retenue dans le processus.

En remplacement, un inventaire sur le Rupt (Bart) avec expertise de 4 stations. La demande émane du Conseil Général et l'opération s'est bien déroulée malgré l'hostilité des associations de riverains (qui ont même protesté auprès de la Fédération). Ce ruisseau est colonisé par des poissons blancs (venant de l'Allan et/ou des étangs). Truites rapportées de toute évidence, des substrats bizarres et des écoulements très colorés de STEP ont été observés (à Dung et peut être à Issans).

APN : JJ. CLAUSSE salue le travail conduit par Jérémy NICOLET qui a été la cheville ouvrière de l'APN et qui s'est totalement impliqué dans ce projet :

- Préparation du dossier d'inscription, descriptif emploi du temps, déroulement des séances, rôle de chaque moniteur-formateur,
- Montage de séquences au vidéoprojecteur,
- Confection d'un livret APN (poissons, techniques de pêche, milieux aquatiques, jeux...)
- Elaboration d'un diplôme pour les stagiaires.

En plus de la logistique mise en place :

- Accès des stagiaires aux sites de pêche (Osselle, Plan d'eau de l'Orme et Casamène)
- Gestion du matériel nécessaire de jusqu'au rangement dans le local APN. Cet APN a concerné toute la semaine 24 soit 9 demi-journées pour 10 stagiaires et 3 animateurs (Jeremy NICOLET, Jean-Jacques CLAUSSE et le Président).
- Présentation de divers matériels neufs, montage de lignes pour la pêche au coup ont précédé les séquences de terrain.

Le ressenti tant des stagiaires que des parents est infiniment positif « les jeunes se sont éclatés », à tel point qu'il n'y a pas eu, malgré l'âge ingrat de l'adolescence, à faire de discipline, ces jeunes se montrant par ailleurs coopératifs, intéressés et proposant (par exemple) de monter les lignes quand le poisson était peu mordeur ! Par ailleurs, Jeremy s'est occupé de la communication (articles dans « Le Mag », et dans l'Est Républicain, FR3 a proposé un reportage sur le terrain lors d'un prochain atelier). L'ensemble des documents a été mis à la disposition des administrateurs durant la séance de CA.

Pour la suite :

Le président a proposé de confier à JJ. CLAUSSE la responsabilité de cet atelier au niveau du Conseil d'Administration en tant qu'administrateur référent APN.

Accord à l'unanimité.

Jeremy NICOLET a déjà « occupé sa deuxième année en apprentissage. Il va patronner avec Lycée François Xavier de Besançon un vaste projet (annuel) qui comportera

l'installation d'un site de pêche » réservé APN, avec une démarche entièrement élaborée par les élèves de Bac Pro (15 ou 16) : projet, objectif, cahier des charges, demande de déclaration préalable à travaux (DDT, VNF) réalisation (2 ou 3 jours), suivi et entretien. Déjà une esquisse du calendrier est prévue (intervention en octobre en classe, sur le terrain fin janvier, travail par groupe sur les documents, descriptif...) En « récompense », une sortie « Aprons » est prévue en novembre puis une sortie « écrevisses » en mai/juin ! Excellent accueil des enseignements responsables du Bac Pro.

2 ou 3 stages APN prévus en 2014 peut-être à l'occasion des vacances scolaires. Il est prévu une décentraliser les activités (pêche à la mouche sur le Haut-Doubs, à la cuiller sur le Dessoubre ou sur les lacs, puis sur la rivière Ognon).

La question au vu des projets déjà enclenchés s'est posée de pérenniser le poste d'animateur APN en créant un emploi (animateur APN + chargé de communication). La réponse est évidente encore faut-il rechercher les financements : Conseil Régional, Conseil Général, FNPF pour le véhicule, Agence, Grand Besançon... seront sollicités. Des solutions existent (contrat d'aide à l'emploi, contrat d'avenir largement financés) reste à fouiller pour vérifier l'éligibilité du dossier de Jeremy. La dépense annuelle se situe autour de 50 000 € par an, toutes activités comprises du salaire aux activités, déplacements, véhicule... La Présentation d'un projet plus élaboré sera faite au prochain CA, mais dans l'intervalle, il est nécessaire de monter très vite un dossier pour les financeurs potentiels avant la clôture des budgets prévisionnels de 2014.

Accord à l'unanimité du CA malgré une réticence de C. RETROUVE qui souhaite ne pas voir les décideurs engager trop de personnel.

Réponse : La création de ce poste s'avère nécessaire dans le cadre des statuts fédéraux, l'opportunité de cette création est du domaine du CA (si des financements à un fort pourcentage sont acquis). La question se posera pour le 1^{er} juillet 2014.

Autres interventions :

Semaine 27 : Pêche de sauvetage en prévision des travaux sur le barrage d'Aranthon (remise en service de l'usine hydroélectrique). Pêche sur la Réverotte, 1200 truites récupérées (avec beaucoup d'alevins ce qui laisse augurer une bonne reproduction).

Semaine 28 : Entièrement consacrée aux inventaires de la Brème et de la Bonneille (21 points). Pour le dossier Master 2 de Romain TRIPONNEZ. Déception sur la Brème, quelques satisfactions sur la Bonneille (présence de gardons à l'aval de la STEP la plus en amont, ce qui laisse perplexe sur la qualité de l'eau...). L'intérêt de ces stages, hormis la connaissance de petites masses d'eau pratiquement inconnues jusqu'alors est en même temps d'inventorier les agressions aux milieux (creusement de « trous d'eau », écoulements multiples voire pompages !) A. CHEVAL se propose avec les éléments photographiques pris par Romain, d'élaborer un dossier à destination des décideurs. D'ores et déjà la chambre d'agriculture a réagi à notre première sollicitation (voir courrier en info).

Semaine 29 : Pêche de sauvetage sur la Gland avant l'installation des la passe à poissons par bassins successifs (lundi). 2 Jours de pêche en Haute-Saône sur la Haute Vallée (Corre) sur la même période de deux jours, pêche de sauvetage sur le Drigeon (3 personnes de la Fédération et 6 bénévoles de l'AAPPMA). Pêche d'inventaire et de sauvetage avant travaux sur le Drugeon.

Semaine 30 : Pêches sur la Loue (écourtées)

Semaines 31 à 33 : Personnels majoritairement en vacances.

5 Août ; Poursuite de l'opération sur la Rêverotte (T. POULLEAU, JS. BROCARD et des bénévoles de l'AAPPMA).

Semaine 34 :

- Thomas POULLEAU déplacé en Suisse pour les pêches lacs (suite 2012).
- Pêche du Ruisseau de Nans (Rougemont) Chabots, truites, écrevisses.
- Pêches de sauvetage avant travaux de l'usine (Mouthiers).

- Les opérations de pêches d'inventaires autres :
 - Dessoubre Amont (site de Consolation)
 - Rêverotte (sauvetage)
 - Soye
 - Bief de Fuesse
 - Bief Rouge,
 - Fontaine Ronde
 - Loue à Arc et Senans
 - Cusancin (Amont Guillon les Bains)
 - Audeux (Brémondans)

Ces opérations auront lieu entre les deux réunions de service du 03/09/13 au 21/10/13.

3 INFORMATIONS FEDERALES

Les nouveaux statuts ont été adoptés par toutes les AAPPMA et transmis dans les délais à la DDT. Les litiges avec les AAPPMA de Pontarlier et la Cluse et Mijoux concernant les assermentations des personnels fédéraux sont résolus suivant les recommandations et décisions du CA. Affaire réglée.

Justice : Plainte a été déposée à la brigade des Bouclans pour l'affaire des filets de pêche brûlés sur le parking. Dossier également transmis à notre avocat fédéral.

La Fédération a été destinataire d'une procédure pour pêche de la truite à la main dans la rivière le Gland près de la Chapotte à Hérimoncourt. Les contrevenants ont refusé de décliner leur identité et seul élément concret en notre possession, (outre les poissons morts récupérés dans les orties) le numéro d'immatriculation du véhicule stationné sur les lieux... Plainte sera déposée auprès de Monsieur le Procureur de la République de Montbéliard, copie à Maître DEMOLY avocat fédéral après avis du président d'Hérimoncourt.

La Garderie Fédérale a constaté des écoulements dans la Bonneille lors de repérages de points sur ce ruisseau pour le Master 2 de Romain TRIPONNEZ. Signalement a été fait à la chambre d'agriculture qui est intervenue auprès de l'agriculteur fautif (lecture du document au CA, contact pris).

Encore un PV dressé sur la base du Règlement Intérieur. Contact a été pris avec le président et le garde de l'AAPPMA concernée avec rappel que seul l'ARP est pris en compte par les tribunaux.

Plan d'eau d'Osselle : Sa situation en zone périurbaine en fait un lieu très fréquenté... Il devient très difficile d'assurer la tranquillité des lieux et des pêcheurs ; de plus, 2 barques ont disparu. Le marquage des 3 barques restantes et une modification de pratique s'avèrent une nécessité.

Par ailleurs, le ponton « Handipêche » a été réalisé dans sa partie bétonnée, JJ. CLAUSSE a contacté l'entreprise de la gravière pour un aménagement final (remblais, cailloux, terre...) et ce sera gratuit ! A signaler que le 26/10/13 s'y déroulera le challenge « MULIN-NUNINGER » journée dont les bénéfices seront entièrement reversés à l'association contre le cancer des enfants « Le Liseron ». La Fédération donnera une subvention identique à celle de 2012.

Vente des cartes internet : La Fédération du Doubs (V. BIGEARD et C. DENISOT) a été prospecter Territoire Pêche pour lui proposer l'ouverture d'un compte dépositaire pour la vente des cartes de pêche en ligne. Ce dernier serait d'accord de vendre des permis par Internet mais pour le Doubs et la Haute-Saône (étant donné la position géographique du magasin qui attire une clientèle des deux départements). Le CA refuse le projet de convention interfédérale préparé par le secrétariat (réalisé en accord avec les conventions type FNPF sur le cadre légal et permettant de limiter au mieux toute concurrence déloyale sur la vente des cartes entre les AAPPMA des deux Fédérations).

Vote pour : 2 ; Contre 3 ; Abstentions 6.

Le CA n'est d'accord que pour la vente des cartes de notre département, donc si une convention de vente en ligne se fait, ce sera uniquement pour le compte des AAPPMA du Doubs.

Commentaire : Il serait contreproductif pour le Doubs de laisser vendre des cartes de Haute-Saône alors que les tarifs et les pratiques n'ont pas été harmonisés entre les deux départements et qu'il y aurait de ce fait concurrence déloyale (ce qui se passe DEJA actuellement lors des journées portes ouvertes du magasin).

Reprographie : Bourgogne Repro a passé un nouveau contrat avec la FD (à priori plus de problèmes avec l'appareil stocké au garage depuis plus de 2 années).

Les pêcheurs professionnels ont sollicité la DDT pour étudier le retardement de l'ouverture du brochet au 1^{er} juin pour le Doubs et le Jura. Et pour la Haute-Saône ? De qui se moque-t-on ? C'était notre demande lors de la signature du cahier des charges !... la Fédération invitée à donner son avis par la DDT a maintenu les dates actuelles (de 2013).

Grande enquête nationale diligentée par la FNPF qui souhaite l'avis d'un maximum de pratiquants sur les tailles, les limitations, les pratiques, les dates... Chaque pêcheur peut déjà remplir le questionnaire via Internet et le site de la FNPF (gestion en direct FNPF). Par la suite, un formulaire papier sera disponible pour les AAPPMA qui le souhaitent, la question est de savoir qui relayera les réponses ? Qui les récupérera ? Pour en faire quoi ? Synthèse des AAPPMA et compilation des synthèses par le secrétariat (procédure recommandée) ? L'Union Régionale Bourgogne-Franche-Comté (URBFC) a posé la question. A l'unanimité le CA se prononce pour la transmission intégrale à la FNPF des documents questionnaires remplis qui lui parviendront si aucune synthèse ne nous parvient par la Fédération. (Contraire à ce que l'on a décidé préalablement, alors je fais quoi ?)

Unanimité pour cette décision.

Après le sinistre (brûlage des filets, fusion de l'enrobé), un devis de l'entreprise VILLAIN (BTP) a été accepté (travaux de restauration durant la morte saison).

La FNPF a créé une médaille du mérite associatif. Claude ROUSTAN a proposé le grade de chevalière du mérite associatif à Christiane CARLES pour son dévouement à la pêche et pour la qualité du travail exécuté. Félicitations !

4 QUESTIONS DIVERSES

Réunions, manifestations :

Comité syndical du Syndicat Mixte de la Loue le 19 septembre.

CODERST le 19/09/13 (G. LAURINE, JJ. CLAUSSE).

Le président sera convoqué au Gestion des Quantités d'eau à des fins d'irrigation agricole suite à la proposition d'Eric GRUER (représentation de l'URBFC), à la Fédération de l'Eure (27), qui assure sur ce dossier la coordination nationale.

L'AAPPMA la Charmontaise s'investit pleinement dans la lutte contre la mucoviscidose. Avec Génération Carpe 25 elle organise le 3^{ème} enduro (4, 5, 6 octobre) et avec la pêche de compétition un concours d'américaine dans l'Etang de Trevenans (22 septembre). Bravo pour cette initiative, des administrateurs y présenteront la FD et des invitations pour Osselle seront offertes en récompense aux lauréats « carpistes ».

Commission finances le 18/11/13.
Prochain CA le 27/11/13.

Une AGE de la FNPF se profile pour le 16/12/13 pour adopter des propositions de modification de réglementations de la pêche en eau douce (suite au questionnaire national).

Séance close à 20 heures 40.

Le Secrétaire,

B. VINCENT

Le Président,

G. LAURINE